



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

N° Spécial

03 Novembre 2020

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial DCL du 03 Novembre 2020

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	Page
DCL/BRGE N° 2020-243	03.11.2020	Arrêté portant retrait de l'agrément autorisant Monsieur THIBAULT Patrice à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé «FCA AUTO-ECOLE» à Bagneux.	3

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

Arrêté DCL/BRGE N° 243 du 03 novembre 2020 portant retrait de l'agrément autorisant Monsieur THIBAUT Patrice à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé «FCA AUTO-ECOLE» à Bagneux.

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu** Le Code de la Route, notamment ses articles L.213-1 à L.213-8 et R 213-1 à R 213-9;
 - Vu** Le Code de la Construction et de l'Habitation notamment les articles R111-19 à R 111-19-12 ;
 - Vu** Le Décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de Préfet des Hauts de Seine ;
 - Vu** L'Arrêté du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;
 - Vu** l'Arrêté du 8 novembre 2012 relatif à la formation requise pour l'obtention de la catégorie A du permis de conduire par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans ;
 - Vu** l'Arrêté du 8 novembre 2012 fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire ;
 - Vu** L'arrêté DRE/BR n° 218 du 11 octobre 2016 renouvelant l'autorisation accordée à monsieur THIBAUT Patrice pour exploiter, sous le n° d'agrément E 02 092 5741 0, un établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé «FCA AUTO-ECOLE» à Bagneux ;
- Considérant** que monsieur THIBAUT Patrice a déclaré que son établissement avait fait l'objet, le 08 septembre 2020, d'une procédure de liquidation amiable avec cessation totale de l'activité le 30 avril 2020 ;
- Sur** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté portant renouvellement DRE/BR n° 218 du 11 octobre 2016 autorisation monsieur THIBAUT Patrice à exploiter l'établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière «FCA Auto-Ecole» situé au 04 place de la république à Bagneux, est abrogé ;

ARTICLE 2 : Il est procédé au retrait de l'agrément n° E 02 092 5741 0 attribué à monsieur THIBAUT Patrice pour l'exploitation de l'établissement cité en article 1 ;

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine, le Délégué à l'Education Routière des Hauts-de-Seine, le Directeur Départemental de la Protection des Populations des Hauts de- Seine et le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité des Hauts-de-Seine, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Nanterre le 03 novembre 2020

Pour le Préfet des Hauts-de-Seine
Et par Délégation
L'Attaché, Chef de Bureau

Sébastien MAURICE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU
PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture

adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex
Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>